

## L'ÉLEVAGE DE PORCS



Les porcs sont élevés soit pour produire des porcelets, soit pour produire de la viande. Les truies élevées pour la reproduction (les truies) sont élevées pour leur viande (les porcs à l'engraissement).

Pour en savoir plus sur l'élevage des truies reproductrices, rendez-vous sur la page « Truies ».

Retrouvez tous les moyens pour agir aux côtés de WELFARM, pour un élevage plus respectueux des porcs, sur le site [welfarm.org](#)



### LES PORCS ÉLEVÉS POUR LEUR VIANDE

Les porcs élevés intensivement sont souvent gardés dans des bâtiments surchargés et où l'encombrement est plus important que dans les élevages de truies. Bien souvent ils sont gardés dans des bâtiments

Quels sont les problèmes de bien-être pour les porcs élevés industriellement pour leur viande ?

#### ABSENCE DE LITIÈRE DE PAILLE

Le sol nu et les caillebotis peuvent causer des blessures, des boiteries de l'inconfort et empêcher

#### DES DENSITÉS D'ÉLEVAGE TROP ÉLEVÉES

Les porcs sont souvent gardés dans des élevages surchargés avec peu ou pas d'espace pour leur comportement naturel.

#### LE SEVRAGE PRÉCOCE

Les porcelets sont généralement enlevés brutalement de leur mère à l'âge de quatre semaines, progressivement vers l'âge de trois ou quatre mois.

#### LA COUPE DES QUEUES

En raison des fortes densités d'élevage et de la pauvreté de l'environnement, il est fréquent que les porcs mordent la queue de leurs congénères. On coupe généralement la queue des porcs.

#### LA CASTRATION

En France et en Europe les porcelets sont généralement castrés les premiers jours de leur courte vie sans anesthésie.



### CHANGEMENTS RÉCENTS POUR LA RÉGLEMENTATION EUROPÉE

En grande partie du fait des campagnes de WELFARM, l'attache des truies et l'usage de stalles sont interdits au sein de l'UE.

#### DEPUIS LE 1ER JANVIER 1996 :

Aucune nouvelle unité n'est autorisée à élever les truies en les attachant.

#### DEPUIS LE 1ER JANVIER 2003 :

Les nouveaux élevages ne sont pas autorisés à utiliser des stalles pour les truies. Tous les nouveaux élevages doivent respecter la réglementation de l'UE qui entrera en vigueur le 1er janvier 2013.

Les porcs doivent avoir un accès permanent à des matériaux qu'ils peuvent fouiller et manipuler.

#### DEPUIS LE 1ER JANVIER 2006 :

L'attache des truies n'est plus autorisée dans aucun élevage.

#### A PARTIR DU 1ER JANVIER 2013 :

Toutes les stalles existantes pour les truies doivent avoir été supprimées. Les truies doivent être gardées en groupes après les 4 semaines avant la date prévue de mise-bas, les truies peuvent être gardées dans une cage de mise-bas.

Lorsqu'elles sont gardées individuellement parce qu'elles sont malades ou blessées, les truies doivent disposer d'un espace suffisant pour couler confortablement.